

**OBJET MODIFICATION DE LA TARIFICATION
ET EXTENSION A L'ENSEMBLE DES ESPACES DE DIFFUSION
DE JEUMONT ET DES AUTRES SITES DE LA VILLE**

Les orientations de la Ville en matière culturelle s'inscrivent dans une volonté forte de dynamiser le territoire par la structuration des équipements culturels voués à la création et aux pratiques et par la programmation de manifestations culturelles ouvertes à tout public.

Le Rapport n° 06/3-30 au Conseil Municipal du 15 mai 2006 définissait la grille tarifaire des billets applicable pour la programmation des spectacles, mais ne concernait uniquement que la salle de diffusion du PALAXA.

Il convient aujourd'hui de modifier la tarification en étendant la grille tarifaire actuelle à l'ensemble des espaces de diffusion de JEUMONT et des autres sites de la Ville.

La grille tarifaire des billets est définie comme suit, tenant compte du rayonnement artistique des groupes / compagnies programmés :

Aire de rayonnement	Tarif
Artistes, compagnies, groupes locaux	5 €
	8 €
	10 €
Artistes, compagnies, groupes nationaux et internationaux	10 €
	12 €
	15 €

Je vous demande, en conséquence, d'approuver la modification de la grille tarifaire des spectacles au PALAXA, ainsi que son extension à l'ensemble des espaces de diffusion de JEUMONT et des autres sites de la Ville.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA

**OBJET MODIFICATION DE LA TARIFICATION
ET EXTENSION A L'ENSEMBLE DES ESPACES DE DIFFUSION
DE JEUMONT ET DES AUTRES SITES DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 06/3-30 du Conseil Municipal en séance du 15 mai 2006 approuvant la grille tarifaire pour l'accès aux spectacles programmés au PALAXA, sur le site de JEUMONT ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-43 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, et 2° Finances et Administration Générale ;

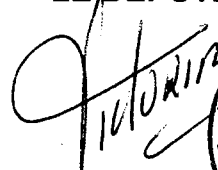

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la modification de la grille tarifaire des spectacles au PALAXA, ainsi que son extension à l'ensemble des espaces de diffusion de JEUMONT et des autres sites de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA